

## Le compte est très bon !

**Grâce à la gestion responsable de la CFDT, nous sommes fiers de vous annoncer que le commissaire aux comptes a approuvé sans réserve les comptes du CSE 2022. Comment le budget a-t-il été utilisé ? Nos explications.**

Le commissaire aux comptes, différent de l'expert-comptable

-L'**expert-comptable** analyse les comptes et établit un rapport en fin d'exercice. Il vérifie que chaque dépense est justifiée, et garantit l'exactitude de la comptabilité du CSE.

-Le **commissaire aux comptes** (CAC) a pour mission de certifier que **le mode de fonctionnement du CSE garantit des comptes sains et des prestations respectant la législation en vigueur**, notamment vis-à-vis de l'URSSAF. Son audit peut conduire le CSE à réviser les modalités des prestations et à rendre certains processus plus contraignants pour les ouvrants droits.

En 2022 le CSE a utilisé une enveloppe globale de 6,27 M€ segmentée en deux budgets strictement distincts : AEP / ASC

-Le montant du **budget de fonctionnement (dit AEP)** est équivalent à 0,22 % de la masse salariale brute. **En 2022 ce budget s'est élevé à 622 733 €.**

*À noter que suite aux nombreux déménagements et réorganisations, le montant des différentes expertises souhaitées par vos élus, 1<sup>er</sup> poste de dépense, s'est monté en 2022 à **288 567 €** (versus 192 878 € en 2021, soit une augmentation de 50%).*

-Le **budget des activités sociales et culturelles (dit ASC)** est fixé par accord d'entreprise. La contribution de l'employeur est versée trimestriellement. **En 2022 le budget s'est élevé à 5 649 481 €.**

**Le budget de fonctionnement ainsi que le budget des activités sociales et culturelles (ASC) doivent être strictement utilisés conformément à leurs objets.**

**Compte familial : 49% du budget**

**Le compte familial comprend : RSF (Remboursement sur facture) vacances, sport, culture, revues, billetterie ; chèques vacances, billetterie, CESU, ASC locales.**

**Ce budget a été utilisé à 100 %**

**4 138 salariés ont bénéficié du compte familial**

**Pour 2024 nous proposons de renommer ce compte en « Compte Liberté »**

**car nous défendons la liberté et la souplesse de choix de chacun et nous souhaitons les conserver**

**L'année 2022 a marqué un tournant : Sur impulsion de la CFDT, et pour plus d'équité entre les gros et les petits sites sans activités locales, le budget jusqu'alors dédié ASC locales a été intégré dans votre compte familial.**

**Grâce à la CFDT, le compte familial a été augmenté de plus de 150 € en moyenne**

**À noter qu'en 2023, plus de 73 activités locales sur site sont organisées (Tennis, Théâtre, Chorale, Œnologie, Yoga, ...), vous avez été plus de 700 à en profiter. Il est encore temps de vous inscrire à certaines...**

**En 2022, vous avez été 3 139 à bénéficier d'au moins 1 activité locale dont Noël.**

Actions sociales

-Aide handicap (Cesu-H) : 62 salariés ont bénéficié de cette prestation pour une subvention moyenne de 1 098 €.

-Aide scolarité : 1 288 enfants ont bénéficié de l'Aide scolarité - études supérieures pouvant aller jusqu'à 700 € par enfant.

Noël

-3 132 enfants ont bénéficié de cadeaux de 40 € et 50 € selon l'âge.

-3 877 salariés ont bénéficié de cadeaux de 60 €.

Colonies de vacances

Plus de 400 enfants de notre périmètre ont pu profiter du meilleur des vacances au meilleur prix négocié.

Autres / abonnements

-Attribution exceptionnelle de chèques culture à 3 729 salariés pour un montant qui est allé jusqu'à 150 €.

En 2022, vous avez été 96,83 % à bénéficier d'au moins 1 prestation CSE

La CFDT a réussi à faire voter le budget 2023 en octobre 2022, c'est pourquoi vous avez pu bénéficier des activités ASC sans interruption, dès le 1er janvier 2023

Nous sommes ravis à la CFDT d'encourager ces activités collectives qui renforcent notre communauté, notre esprit d'équipe et notre bien vivre ensemble

**Après le satisfecit des salariés, celui sans réserve de l'Expert Comptable comme du Commissaire aux Comptes confirme l'excellente gestion du CSE assurée par vos représentants CFDT**

**Grâce à la gestion responsable et efficace de vos représentants CFDT (seulement 3% de frais salariaux de gestion), un reliquat de près de 240 000 € pourra vous être redistribué avant l'été.**

**La CFDT proposera lors du prochain CSE de Juin une alimentation exceptionnelle de votre compte familial / Liberté pouvant aller jusqu'à 80 € selon votre QF.**

